

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois de juin 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :
Steeve Lizotte, Vincent Dufour et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame la directrice générale Sylvie Foster et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Sont absents messieurs Antonin Tremblay, Claude Poulin et Marc-André Jean.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 07 et prend fin à 19 h 11.

Rés # 13-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, après y avoir ajouté le point :

9.1.a : Appel d'offres pour l'embauche d'un « préposé à l'accueil et gardien au camping municipal ».

Rés # 13-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MAI 2013

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 13-06-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1301004 à C1301074 et M0130003)	161 502,65 \$
- Salaires des employés, rémunérations des élus et frais de déplacement	48 411,07 \$
TOTAL	209 913,72 \$

Note

**SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES
(SQPH) ET SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2013**

Madame Sylvie Foster, directrice générale, avise le conseil municipal et les citoyens que la « Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) » et que la « Semaine de la Municipalité 2013 », auront respectivement lieu du 1^{er} au 7 juin et du 2 au 8 juin 2013.

Note

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2012

Madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède au dépôt des indicateurs de gestion 2012. Ceux-ci ont été acheminés au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT).

Rés # 13-06-04

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 172

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 172, concernant la rémunération du personnel électoral.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-06-05

**ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT PORTANT LES NUMÉROS 18 ET 127 ET
ABROGATION DE LA RÉOLUTION 13-02-12**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QUE une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU' il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU' il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

**IL EST, PAR
CONSÉQUENT,**

proposé par monsieur Gilles Harvey
appuyé par monsieur Steeve Lizotte
et résolu unanimement

QUE la Municipalité de Saint-Siméon modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe ;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

QUE la présente résolution abroge la résolution « 13-02-12 », relative au même objet.

Rés # 13-06-06 FORMATION EN SÉCURITÉ INCENDIE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la formation de deux (2) de nos pompiers volontaires par la firme *EducExpert*, soit :

- la formation *auto-sauvetage*
selon l'offre « B-13-067 SAUV », au coût de (taxes incluses) 224,20 \$
- la formation *Programme Pompier 1*
selon l'offre « B-13-016 », au coût de (taxes incluses) 6 841,01 \$

Rés # 13-06-07 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 173

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 173, abrogeant le règlement numéro 156, modifiant le règlement numéro 114 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés aux fins d'y inclure le chapitre 6 amendé.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-06-08 TRANSMISSION À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU RAPPORT ANNUEL 2012 RELATIF À L'APPLICATION DES MESURES PRÉVUES AU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre à la *Mutuelle des Municipalités du Québec* copie du rapport annuel 2012 relatif à l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de notre municipalité.

Rés # 13-06-09 RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2012-2013

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché « Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2012-2013 », par *Morneau et Tremblay inc.*, ont été réalisés à la satisfaction du Conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Morneau et Tremblay inc.*, la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2012-2013, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis).

Rés # 13-06-10 FAUCHAGE DES FOSSÉS À BAIE-DES-ROCHERS ET À PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder les contrats pour le fauchage des abords des rues municipales à :

- la Ferme Robert Savard, pour le secteur de Port-au-Persil (chemin de Port-au-Persil, rue Bilodeau et chemin Mc Laren) au prix de 375 \$;
- Les Entreprises Côté, Gaudreault et fils inc., pour le secteur de Baie-des-Rochers (rue de l'Aqueduc, des Tours, de la Chapelle et chemin de la Mer) au prix soumis de 1 100 \$ plus les taxes.

Rés # 13-06-11 VENTE DE LA SABLEUSE DU FORD 2003

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente, par soumissions, de la sableuse qui servait pour le camion Ford 2003, avec son module de contrôle, excluant la pompe. Le prix de base demandé est de 2 500 \$. Les soumissions reçues seront ouvertes le vendredi 23 août 2013 à 14 h 00, au bureau municipal.

**Rés # 13-06-12 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL SUR LE
COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DE LA TRAVERSE
RIVIÈRE-DU-LOUP – SAINT-SIMÉON**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le maire agisse comme représentant de notre municipalité sur le *Comité consultatif régional de la Traverse Rivière-du-Loup—Saint-Siméon*.

Rés # 13-06-13 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 175, modifiant l'article 7 du règlement numéro 148, relatif à la tarification du service d'eau potable pour les campings.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 13-06-14 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-05-09,
RELATIVE À L'EMBAUCHE D'UNE FIRME POUR PROCÉDER
AUX RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR CERTAINS PROJETS
DE LA PROGRAMMATION SUR LA TAXE D'ACCISE SUR
L'ESSENCE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-05-09, relative à l'embauche d'une firme pour procéder aux relevés topographiques pour certains projets de la programmation sur la taxe d'accise sur l'essence, celle-ci n'étant pas disponible pour exécuter les dits relevés dans le délai fixé.

**Rés # 13-06-15 EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE FIRME POUR PROCÉDER AUX
RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES POUR CERTAINS PROJETS DE
LA PROGRAMMATION SUR LA TAXE D'ACCISE SUR
L'ESSENCE**

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux (2) autres propositions, relativement à l'embauche d'une firme pour procéder aux relevés topographiques en vue de réaliser les travaux inscrits aux points 1.6, 4.1 et 4.2 de notre programmation sur la taxe d'accise sur l'essence, de la part de :

- Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre;
- Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE la firme «Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre » a soumis le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Stéphane Brisson, arpenteur-géomètre* pour effectuer des relevés topographiques en vue de réaliser les travaux inscrits aux points 1.6, 4.1 et 4.2 de notre programmation sur la taxe d'accise sur l'essence, pour une somme de 2 800 \$ (plus les taxes).

Rés # 13-06-16 *APPUI À LA COALITION POUR LA SURVIE DE L'HÔPITAL DE LA MALBAIE*

CONSIDÉRANT la résolution d'appui numéro 11-03-18, du 7 mars 2011, à la *Coalition pour la survie de l'hôpital de La Malbaie* ;

CONSIDÉRANT les enjeux majeurs entourant la construction d'un hôpital neuf à La Malbaie ;

CONSIDÉRANT les délais estimés pour la réalisation du projet, lors de l'annonce faite par notre députée, madame Pauline Marois, le 21 avril 2013 ;

CONSIDÉRANT le contexte dans lequel évolue ce dossier et les risques s'y rattachant ;

CONSIDÉRANT la volonté de la population de plus de 6 000 citoyens et citoyennes de la MRC de Charlevoix-Est, exprimée lors de la grande marche de mai 2011 ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon réitère son appui à la *Coalition pour la survie de l'hôpital de La Malbaie* pour mener à bonne fin le dossier de construction d'un hôpital neuf dans Charlevoix-Est.

Rés # 13-06-17 *ADOPTION DU RAPPORT DE « L'AN – 4 » DE VILLAGE RELAIS*

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le *Rapport de « l'An – 4 » de Village relais*. Ce dernier fut acheminé au ministère des Transports du Québec (MTQ).

Rés # 13-06-18 *ADOPTION DU PROJET FINAL DU RÈGLEMENT NUMÉRO 169*

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet final du règlement portant le numéro 169, interdisant les nouvelles carrières et sablières (Ic) dans certaines zones, et autorisant les commerces et usages associés à l'habitation dans la zone 30-CH.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 13-06-19 TERRASSEMENT DE L'ESPACE RÉSERVÉ AU PROJET DE
PLACE PUBLIQUE**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au terrassement de l'espace réservé au projet de *place publique*, soit la phase – 1 (remplissage de matériaux bruts et nivelage). Bien qu'un budget de 20 000 \$ ait été alloué à ce poste en 2013, nous ne réaliserons que cette étape pour l'instant.

**Rés # 13-06-20 ENTÉRINER LES AVIS PRÉALABLES À DES AVIS D'IN-
FRACTION POUR LES ABRIS D'HIVER ENCORE EN PLACE**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les avis préalables à des avis d'infraction expédiés aux propriétaires n'ayant pas encore procédé à l'enlèvement de leur abri d'hiver.

Rés # 13-06-21 MISE EN VENTE DE DEUX (2) IMMEUBLES MUNICIPAUX

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente, par soumissions publiques, des immeubles (terrain et bâtisse) municipaux suivants :

- 165, rue Saint-Ernest prix de base de 75 000 \$
- 292, rue Port-aux-Quilles prix de base de 1 500 \$.

Dans le cas de l'immeuble situé au 292 rue Port-aux-Quilles, celui-ci sera tout d'abord offert au propriétaire adjacent à un prix de vente de 1 500 \$, plus les frais de notaire et d'arpenteur-géomètre, le cas échéant.

Rés # 13-06-22 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher les monitrices et le moniteur suivants pour le « Camp de Jour » soit: Kelly Girard qui agira comme monitrice en chef, Marie-Nathalie Lavoie, Ann-Christine Tremblay et Antoine Chamberland à raison de 40 heures par semaine.

**Rés # 13-06-23 RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'EXPLOITATION
D'APPAREILS D'AMUSEMENT POUR LES TABLES DE
BILLARD ET DE BABYFOOT**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec (RACJ) de renouveler nos licences pour exploiter la “ table de billard “ et celle de “ babyfoot “, situées à l'arcade du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Rés # 13-06-24 RATIFIER LA DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR VOIE D'INVITATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRASSEMENT DU « CAMPING EN TRANSIT »

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'appel d'offres par voie d'invitation pour réaliser les travaux d'aménagement et de terrassement du « camping en transit », auprès des entreprises suivantes :

- Excavation G. Morneau
- Morneau Tremblay Construction-Excavation ;
- Excavation Pascal Lavoie;
- Aurel Harvey & Fils inc.;
- Fernand Harvey & Fils inc.;
- Jocelyn Harvey Entrepreneur.

Rés # 13-06-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 174

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 174, abrogeant le règlement numéro 168 et décrétant, par le fait même, des travaux d'infrastructures de loisirs et de culture comportant une dépense de 208 500 \$ et un règlement d'emprunt de 208 500\$, remboursable sur une période de quinze (15) ans.

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

Rés # 13-06-26 OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un sauveteur à notre plage municipale.

Rés # 13-06-27 CONCOURS POUR L'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET GARDIEN AU CAMPING MUNICIPAL

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un concours visant l'embauche d'un *préposé à l'accueil et gardien*, pour combler un poste de saisonnier à temps complet, soit pendant la période comprise entre la mi-juin et la mi-septembre. Les exigences seront celles établies dans notre « Politique sur les conditions d'emploi 2009 - 2014 ».

Rés # 13-06-28 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|-----------|
| - L'Hebdo Charlevoisien, promotion « Passion Camping » | 150,00 \$ |
| - École secondaire du Plateau, Gala d'excellence 2013 | 50,00 \$ |
| - La Fondation pour la Chanson, activité bénéfique du 31 mai 2013, 2 billets | 70,00 \$ |
| - SLA du Québec, 10 ^e Marche pour la SLA de Charlevoix 2013 | 25,00 \$ |
| - Société d'Histoire de Charlevoix, achat d'un drapeau | 30,00 \$ |

**Rés # 13-06-29 PAIEMENT D'UNE PARTIE DE LA FACTURE PRODUITE PAR
« MATHIEU SIMARD ARCHITECTE » À LES PRODUCTIONS DE
LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix* que la Municipalité de Saint-Siméon est consentante à verser à « Mathieu Simard Architecte » une somme de 1 500 \$ sur la facture numéro 10-10 affichant un solde de 3 015 \$ en rapport avec le projet que le susdit organisme avait présenté pour des travaux d'aménagement d'un entrepôt, l'installation d'un monte-charge et de mise aux normes du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, en 2010.

En cas de refus de la part de *Les Productions de la ChantEauFête de Charlevoix* de cette proposition finale, cette somme, sera déduite du montant de la prochaine aide financière qui lui est dû pour 2013.

Rés # 13-06-30 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Siméon et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a déjà manifesté, de par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux (2) jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

**Rés # 13-06-31 INSCRIPTION DU CAMPING MUNICIPAL AU PRIX DE
L'EXCELLENCE 2013 - VOLET « RECONNAISSANCE » DE
CAMPING QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le camping municipal au Prix de l'Excellence 2013 – Volet « Reconnaissance », auprès de Camping Québec.

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)**
 - o Notre projet de *centre multisports*, présenté dans le cadre du sous-volet 2.1, du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et transféré par le MAMROT dans le sous-volet 5.1, n'est pas admissible.
 - o Notre projet de *construction d'un court de tennis et d'une surface multifonction*, présenté dans le cadre du Volet 2.1, du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et transféré par le MAMROT dans le sous-volet 5.1, n'est pas admissible.
- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA**

Accusé de réception de notre demande d'aide financière déposée dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC), relative à l'amélioration des infrastructures du parc municipal de la Baie-des-Rochers.
- **MOUVEMENT NATIONAL DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS**

Versement d'une aide financière de 1 600 \$, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2013 pour la *Fête nationale du Québec* (projet FN 13-003-15058-041-041).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 53 et prend fin à 20 h 10.

Rés # 13-06-32 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 10.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale / Secrétaire-trésorière